

# Afer Cr dit Court Afer G n ration Cr dit Court

FRO01400UIL7

31/03/2026

 Commercialis  en 

  toiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Obligation euro court terme Emprunts Priv s

## Orientation de gestion

Le fonds vise   r aliser une performance nette de frais sup rieure   celle de l'indice ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index, sur l'horizon de placement recommand .

## Principales caract ristiques

Date de cr ation de la part  
**30/01/2025**

Date de lancement de la part  
**30/01/2025**

Soci t  de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Obligations et autres titres de cr ances libell s en Euro**

Affectation du r sultat  
**Capitalisation et/ou distribution**

Fr quence de valorisation  
**Journali re**

Ticker Bloomberg  
**AFERCCE FP**

Publication des VL  
**www.afer.fr**

Frais de gestion maximum TTC  
**0,20%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,21%**

Indice de r f rence  
**ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index (ER01)**




▶ Actif net du fonds	21,71 M�				
▶ Actif net de la part	21,71 M�				
▶ Valeur liquidative	102,40 �				
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-1,35%</td> <td>-1,12%</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Indice	-1,35%	-1,12%
Fonds	Indice				
-1,35%	-1,12%				



▶ G�rants	 
	Arthur Marini      Justine Petronio
	Les �quipes sont susceptibles d'�voluer



▶ Profil de risque <sup>(3)</sup>	
-----------------------------------	---



▶ Dur�e de placement recommand�e	2 ans
----------------------------------	-------



▶ SFDR <sup>(3)</sup>	Article 8	
	Fonds	Univers
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,64	6,32
▶ Couverture note ESG	99,01%	98,07%

(1) Les performances pass es ne pr jugent pas des performances futures. Elles sont calcul es sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de r f rence est calcul  dividendes/coupons inclus. (2) Les r f rences   un classement, un prix ou un label ne pr jugent pas des r sultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute d finition veuillez vous r f rer   la page « Glossaire » en fin du document.

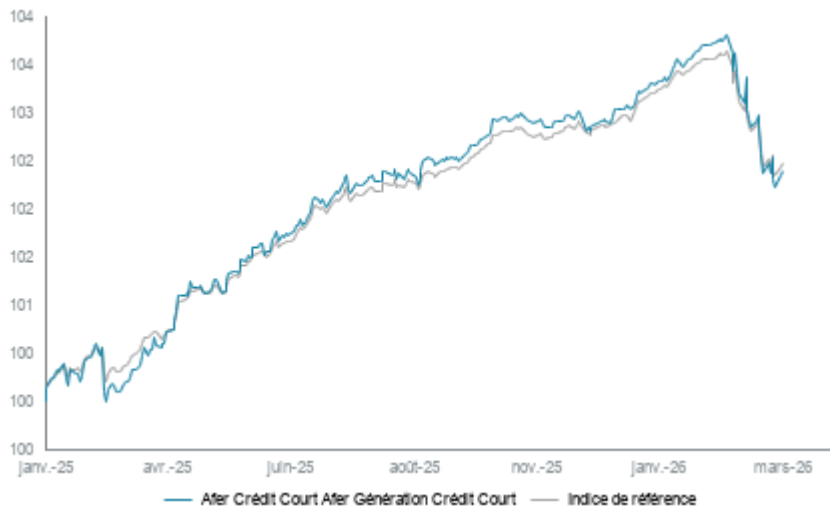
# Afer Crédit Court Afer Génération Crédit Court

FR001400UIL7

31/03/2026

Performances & risques

## Évolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 30/01/2025)



## Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	-0,65	-0,50	-0,15
1 mois	-1,35	-1,12	-0,23
3 mois	-0,65	-0,50	-0,15
6 mois	-0,17	-0,01	-0,15
1 an	1,92	1,78	0,14
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

\*Da : début d'année

## Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2025	0,14	0,46	-0,13	0,73	0,40	0,28	0,36	0,11	0,21	0,41	-0,01	0,09
2026	0,45	0,26	-1,35									

## Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	1,18	0,95	-1,52	-1,24	-	-	0,32	0,07	-0,31	1,20	-0,01
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Afer Crédit Court Afer Génération Crédit Court

FR001400UIL7

31/03/2026



Structure du  
portefeuille

## ► Répartition sectorielle<sup>(4)\*</sup>

En %	Fonds	Indice
Banques	39,0	35,6
Consommation Non cyclique	8,1	9,8
Communications	8,1	4,8
Consommation cyclique	8,0	10,9
Services aux collectivités	7,4	6,5
Autres financières	5,3	2,4
Immobilier	4,1	1,7
Biens d'équipement	4,0	4,8
Technologie	3,2	2,4
Matériaux de base	3,1	2,3
Gouvernement quasi-souverain	2,8	5,9
Assurance	2,8	3,5
Courtage/Asset Managers/échanges	1,4	0,8
Sociétés de financement	0,9	0,4
Transport	0,5	2,9
Gouvernement souverain et assimilé	-	2,0
Energie	-	2,8
Autres industries	-	0,3
Autres	-	0,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,2	-

## ► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	30,0	19,4
Etats-Unis	12,1	17,0
Pays-Bas	9,6	5,2
Italie	7,9	7,2
Allemagne	6,0	15,2
Royaume-Uni	5,7	5,8
Espagne	4,6	6,3
Danemark	4,0	2,0
Finlande	3,6	1,7
Suisse	2,8	1,9
Irlande	2,1	1,0
Belgique	1,9	1,8
Autres Pays	8,6	15,3
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,2	-

## ► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

## ► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	5,4
	A	49,7
	BBB	40,3
	BB	4,6
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

## ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Nombre d'émetteurs	115
Notation moyenne	A-
Maturité moyenne	2,21
Spread moyen	89,04
Sensibilité crédit	2,25
Sensibilité taux	2,58
Rendement au pire (%)	3,61
Rendement à maturité (%)	3,74

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. \*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières.

## Afer Crédit Court Afer Génération Crédit Court

FR001400UIL7

31/03/2026



Structure du  
portefeuille

### ► Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	65,1
Senior non-preferred	21,6
Subordonnée T2	9,4
Subordonnée corporate	2,8
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	1,2

### ► Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	-
10-15 ans	-
7-10 ans	-
5-7 ans	-
3-5 ans	23,2
1-3 ans	60,8
-1 an	14,8
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	1,2

### ► Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		Fonds
 FR	Credit Agricole Sa	2,3
 NL	Ing Groep Nv	2,2
 IE	Aib Group Plc	2,1
 DK	Nykredit Realkredit A/s	1,9
 FR	Ayvens Sa	1,8

### ► Répartition par type d'émetteur\*

En %	Fonds
Financial	49,4
Corporate	46,6
Government	2,8
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	1,2

### ► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)<sup>(4)</sup>

En %		Fonds
 DK	Nykredit Realkredit A/s 4.625 19/01/29 Banques	1,9
 US	Bank Of America Corp 08/08/29 Banques	1,7
 DK	Novo Nordisk Finance Netherlands B 2.375 27/05/28 Consommation Non cyclique	1,6
 US	Morgan Stanley 25/10/28 Banques	1,4
 FR	Ayvens Sa 3.875 16/07/29 Autres financières	1,4

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.\*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières.

## Afer Crédit Court Afer Génération Crédit Court

FR001400UJL7

31/03/2026



### ► Commentaire de gestion

Le mois de mars a été marqué par la guerre en Iran. Les taux allemands comme américains ont augmenté, atteignant pour les taux 10 ans respectivement 3,04% et 4,35% fin mars contre 2,64% et 3,94% fin février. En particulier, les taux courts ont été plus impactés que les taux longs. Face au blocage du détroit d'Ormuz, rendant difficile le passage des pétroliers, le marché estime désormais trois hausses de taux d'ici 12 mois de la part de la Banque Centrale Européenne afin de contenir tout effet inflationniste.

Concernant le marché du crédit, les indices euro de qualité « investissement » ont perdu plus de 2% de performance. La prime de risque s'est écartée de 10 points de base. L'écartement est moins marqué sur les notations AA et sur les plus longues maturités, ce qui n'a pas empêché leur performance d'être plus négative à cause des taux. La protection sur le risque de crédit « Crossover » a augmenté de 93 points de base sur le mois (dont 30 points de base pour le renouvellement semestriel de la composition de la protection) pour atteindre 353 points de base fin mars.

Nous avons profité de la conjoncture de marché pour augmenter progressivement la sensibilité aux taux du fonds.

Le marché primaire a été moins actif au mois de mars étant donné la situation en Iran, avec €50 Mds émis sur le marché euro de qualité « investissement » contre €59 Mds en moyenne depuis 2015, et a offert un peu de prime sur les nouvelles émissions.

## Afer Crédit Court Afer Génération Crédit Court

FR001400UJL7

31/03/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	30/01/2025
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	KPMG
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# Afer Cr dit Court Afer G n ration Cr dit Court

FRO01400UIL7

31/03/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est �gal � la performance moyenne du produit, c'est � dire la valeur ajout�e du g�rant apr�s avoir retranch� l'influence du march� que le gestionnaire ne contr�le pas. Ce calcul est exprim� en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond � la sensibilit� du fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Pour un b�ta inf�rieur � 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le b�ta est sup�rieur � 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SPREAD MOYEN	<p>Le spread moyen d'un fonds correspond � l'�cart moyen de rendement entre les obligations d�tenues par le fonds et un indice de r�f�rence (souvent les obligations d'�tat). Il refl�te le niveau de risque pris par le fonds par rapport � des titres consid�r�s comme sans risque.</p>	SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synth�tique de risque permet d'appr�cier le niveau de risque de ce produit par rapport � d'autres. Il indique la probabilit� que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les march�s ou d'une impossibilit� de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypoth�se que vous conservez le produit pendant la dur�e de placement minimum recommand�e.</p>
SENSIBILIT� CR�DIT	<p>La sensibilit� cr�dit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'�volution des spreads de cr�dit des obligations d�tenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de d�gradation de la qualit� de cr�dit des �metteurs.</p>	SENSIBILIT� TAUX	<p>La sensibilit� taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, � la hausse ou � la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'int�r�t du march� de 1%.</p>
RATING MOYEN	<p>Le rating moyen d'un fonds correspond � la note de cr�dit moyenne pond�r�e des obligations d�tenues dans le portefeuille. Il refl�te la qualit� de cr�dit globale du fonds: plus le rating est �lev�, plus le risque de d�faut est faible.</p>	RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est �lev�, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comport� qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>
DURATION	<p>La duration d'une obligation correspond � la dur�e de vie moyenne actualis�e des ses flux financiers (int�r�t et capital) et s'exprime en ann�es.</p>	�TOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa cat�gorie Europerformance, � partir de trois ann�es d'historique au minimum. Un score est calcul� en comparant la performance et la volatilit� du fonds � celles de son indice de cat�gorie, puis transform� en nombre d'�toiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliqu�e aux fonds disposant de 2 � 3 ans d'historique, en reliant leurs performances � celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les cat�gories ou fonds jug�s trop h�t�rog�nes, insuffisamment document�s ou pr�sentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>
TRACKING ERROR	<p>L'�cart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Elle est donn�e par l'�cart type annualis� des performances relatives d'un fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Plus elle est faible, plus le fonds poss�de un profil de risque proche de son indice de r�f�rence.</p>	VOLATILITE	<p>La volatilit� d�signe l'�cart-type annualis� des rendements d'une s�rie historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilit� typique d'un fonds mon�taire est inf�rieure � 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle �galement de 40 points de base de volatilit�) pour ces fonds. En revanche, la volatilit� d'un fonds actions, classe d'actif plus risqu�e, est souvent sup�rieure � 10%.</p>

D LAI DE RECOURVEMENT

SRRI

SFDR

RATIO DE SHARPE

PERTE MAXIMALE

Le d lai de recouvrement (exprim  en jours) est le nombre de p riodes n cessaires pour r cup rer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le crit re perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fond  sur la volatilit  sur une p riode de 260 semaines). Les donn es historiques telles que celles utilis es pour calculer l'indicateur synth tique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La cat gorie de risque associ e   cet OPC n'est pas garantie et pourra  voluer dans le temps. La cat gorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une r glementation qui vise   promouvoir la durabilit  dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois cat gories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

Le ratio de Sharpe mesure l' cart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divis  par un l' cart type de la rentabilit  de ce portefeuille (volatilit ). Un ratio de Sharpe  lev  est un bon indicateur.

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la p riode de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait achet  le fonds au plus haut de la p riode d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette p riode.

## Afer Crédit Court Afer Génération Crédit Court

FR001400UIL7

31/03/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.